



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

établissements psychiatriques

Question écrite n° 110370

Texte de la question

M. Éric Raoult attire l'attention de Mme la secrétaire d'État auprès du ministre du travail, de l'emploi et de la santé, chargée de la santé, sur les conditions d'hospitalisation d'urgences psychiatriques pour les enfants. En effet, l'affaire du jeune enfant de neuf ans hospitalisé dans les services adultes de l'hôpital marseillais de la Conception a pu choquer l'opinion. Cette affaire peut donner l'impression qu'il s'agit d'une erreur administrative et qu'elle peut se répéter à d'autres occasions. Il conviendrait que les pouvoirs publics puissent mener une enquête sur ce dossier et éventuellement étudier si d'autres cas ont été recensés dans d'autres départements. Cette enquête permettrait donc de mieux saisir les dysfonctionnements qui devraient être réglés dans les prochains mois. Il lui demande, en conséquence, de lui indiquer ses intentions pour trouver une solution pérenne dans les traitements de dossiers semblables.

Données clés

Auteur : [M. Éric Raoult](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 110370

Rubrique : Établissements de santé

Ministère interrogé : Santé

Ministère attributaire : Affaires sociales et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 juin 2011, page 5979

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)